

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

VERSION EN VIGUEUR AU 03/08/2026

Document applicable aux commandes et abonnements conclus en ligne par des clients professionnels auprès d'ICD International.

01. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions générales de vente, ci-après les « CGV », régissent les abonnements, commandes et prestations conclus en ligne entre ICD International et ses Clients professionnels. Elles s'appliquent aux logiciels, plateformes, portails, services numériques, options, prestations d'assistance et services associés proposés par ICD International. Les offres sont exclusivement destinées aux personnes morales et professionnels agissant pour les besoins de leur activité.

02. Identification du prestataire

INTERNATIONAL COMMUNICATIONS DATA NETWORKS, exerçant sous le nom commercial ICD International, société par actions simplifiée au capital de 88 288 euros, dont le siège social est situé 17-19 rue Jeanne Braconnier, 92360 Meudon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 345 397 673. SIRET : 345 397 673 00038

- TVA intracommunautaire : FR37 345 397 673
- Téléphone : 01 80 96 17 30
- Courriel : contact@icdint.fr.

03. Documents contractuels

La relation contractuelle est régie, par ordre de priorité décroissant, par : 1 le récapitulatif de commande et les éventuelles conditions particulières ; 2. la proposition commerciale ou le bon de commande accepté, lorsqu'il existe ; 3. l'éventuelle convention de niveau de service ; 4. l'accord relatif au traitement des données personnelles, lorsqu'il est applicable ; 5. les présentes CGV ; 6. les Conditions générales d'utilisation ; 7. la documentation applicable au Service. En cas de contradiction, le document de rang supérieur prévaut. Les conditions d'achat du Client ne sont applicables qu'en cas d'acceptation écrite et expresse d'ICD International.

04. Informations précontractuelles

Avant la validation définitive, le Client peut consulter les caractéristiques essentielles de l'offre, les fonctionnalités incluses, les options, le prix, les taxes, la périodicité, la durée, les modalités de renouvellement et de résiliation ainsi que les documents contractuels applicables. Le Client est responsable de la vérification de l'adéquation de l'offre à ses besoins, à son volume d'activité, à son organisation et à son environnement technique.

05. Parcours de commande

La souscription est réalisée selon les étapes suivantes : 1 sélection du produit, de l'offre et des options ; 2. saisie des informations relatives au Client et aux utilisateurs concernés ; 3. création ou identification du Compte ; 4. saisie des informations de paiement dans l'environnement sécurisé du prestataire de paiement ; 5. affichage du récapitulatif de commande ; 6. vérification et, si nécessaire, correction des informations saisies ; 7. acceptation expresse des CGV et des CGU ; 8. validation définitive de la commande avec obligation de paiement ; 9. confirmation ou autorisation du paiement ; 10 envoi d'un accusé de réception électronique. Le Client doit accepter les CGV et les CGU au moyen de cases distinctes non précochées. La validation finale est réalisée au moyen d'un bouton indiquant sans ambiguïté l'existence d'une obligation de paiement.

06. Formation du contrat

La commande constitue une demande ferme de souscription. Le contrat est formé lorsque le paiement ou l'autorisation de paiement est accepté et qu'ICD International confirme la commande par courrier électronique ou dans le parcours d'inscription. ICD International peut suspendre l'examen ou refuser une commande en cas d'information incomplète ou incohérente, de suspicion de fraude, de refus du moyen de paiement, d'impayé antérieur, d'incompatibilité manifeste, de demande contraire à la loi ou d'impossibilité réglementaire ou opérationnelle de fournir le Service. Lorsque des contrôles complémentaires sont nécessaires, la confirmation de commande peut être suivie d'une phase de vérification avant l'activation des accès.

07. Description et périmètre des Services

Le contenu exact du Service est celui présenté dans le récapitulatif de commande ou les conditions particulières. Seules les fonctionnalités, volumes, utilisateurs, options, prestations et niveaux de service expressément mentionnés sont inclus. Toute demande supplémentaire ou dépassant le périmètre souscrit peut faire l'objet d'une commande ou d'une facturation complémentaire après information du Client.

08. Prix

Les prix applicables sont ceux affichés ou communiqués au moment de la commande et repris dans le récapitulatif de commande. Sauf indication contraire, ils sont exprimés en euros et hors taxes. La TVA et les taxes applicables sont ajoutées conformément à la réglementation en vigueur. Le prix peut dépendre notamment du produit, des fonctionnalités, du nombre d'entités ou d'utilisateurs, du volume traité, des options, de la durée, du niveau d'assistance ou des prestations de mise en service.

09. Paiement par carte bancaire

Les paiements par carte bancaire sont traités au moyen d'une solution sécurisée fournie par Société Générale ou par les prestataires techniques intervenant pour son compte. Les données complètes de la carte sont saisies directement dans l'environnement sécurisé du prestataire de paiement. ICD International n'a pas vocation à recevoir ou conserver le numéro complet de la carte ni son cryptogramme visuel. ICD International peut recevoir les informations strictement nécessaires au suivi des transactions, à la gestion des échéances, des remboursements, des contestations et des impayés, notamment un identifiant ou jeton de paiement, l'état de la transaction, le type de carte, ses derniers chiffres et sa date d'expiration. La transaction peut être soumise à une authentification renforcée. Le Client garantit qu'il est autorisé à utiliser le moyen de paiement renseigné.

10. Paiements récurrents

Lorsque l'offre prévoit un abonnement ou des échéances récurrentes, le Client autorise ICD International et le prestataire de paiement à débiter le moyen de paiement enregistré conformément au montant, à la périodicité et aux conditions indiqués dans le récapitulatif de commande. Cette autorisation couvre les échéances de renouvellement, les options expressément souscrites et les consommations ou dépassements facturables prévus par l'offre. Le Client doit maintenir un moyen de paiement valide et mettre à jour ses informations en cas de changement ou d'expiration.

11. Facturation

Les factures sont mises à disposition ou adressées par voie électronique aux coordonnées communiquées par le Client. Le Client accepte la facturation électronique et s'engage à maintenir ses informations de facturation à jour.

12. Refus de paiement, retard et impayés

En cas de refus ou d'échec du paiement, ICD International peut effectuer une nouvelle tentative, demander l'enregistrement d'un autre moyen de paiement, différer l'activation, suspendre les Services ou résilier le contrat dans les conditions prévues aux présentes. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans rappel préalable, l'application de pénalités calculées au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix points de pourcentage, ainsi que le paiement de l'indemnité forfaitaire légale de 40 euros pour frais de recouvrement. Lorsque les frais de recouvrement effectivement engagés dépassent l'indemnité forfaitaire, une indemnité complémentaire peut être demandée sur justificatifs. Cette indemnité, une

13. Vérification et activation des accès

L'activation peut être conditionnée à la validation du paiement, au contrôle des informations communiquées, à la réception des justificatifs nécessaires, à l'accomplissement des formalités réglementaires ou contractuelles et à la réalisation des opérations de paramétrage. ICD International informe le Client lorsque le dossier est validé et que les accès peuvent être ouverts ou finalisés. Un retard résultant d'une information manquante, erronée ou tardivement transmise par le Client ne peut être imputé à ICD International.

14. Obligations du Client

Le Client s'engage notamment à :

- fournir des informations exactes, complètes et à jour ;
- collaborer aux opérations de vérification, de mise en service et de paramétrage ;
- désigner des interlocuteurs habilités et disponibles ;
- respecter les prérequis techniques et de sécurité ;
- disposer des droits nécessaires sur les données transmises ;
- sécuriser ses équipements, réseaux et identifiants ;
- former et superviser ses Utilisateurs ;
- contrôler les statuts, rejets, alertes et notifications ;
- respecter les obligations légales, fiscales, comptables et commerciales applicables à son activité.

15. Durée, renouvellement et résiliation

La durée initiale de l'abonnement, sa périodicité, son éventuel renouvellement, le délai de préavis et les modalités de résiliation sont indiqués dans le récapitulatif de commande avant la validation définitive. Ces informations font partie intégrante du contrat. Lorsque l'abonnement est renouvelable, le Client peut empêcher son renouvellement selon les modalités et délais indiqués dans le récapitulatif de commande. La demande de résiliation peut être adressée à contact@icdint.fr ou effectuée depuis l'espace client lorsqu'une fonctionnalité dédiée est disponible. Sauf disposition contraire du récapitulatif de commande, de la loi ou manquement établi d'ICD International, une période commencée ou une prestation réalisée n'est pas remboursable et les sommes correspondant à une période ferme restent dues.

16. Absence de droit de rétractation du consommateur

Les Services étant exclusivement proposés à des professionnels agissant pour les besoins de leur activité, le droit de rétractation applicable aux contrats conclus avec des consommateurs n'est pas applicable, sauf disposition légale impérative contraire.

17. Résiliation pour manquement

En cas de manquement à une obligation essentielle, la partie non défaillante peut résilier le contrat après mise en demeure restée sans effet pendant un délai raisonnable indiqué dans la mise en demeure. La suspension ou la résiliation peut intervenir immédiatement en cas de fraude, d'utilisation illicite, d'atteinte grave à la sécurité, de fausse déclaration, d'atteinte volontaire aux infrastructures, d'impayés répétés ou d'interdiction imposée par une autorité compétente.

18. Conséquences de la cessation du contrat

À la date effective de cessation, les accès et fonctionnalités concernés peuvent être désactivés et les sommes restant dues deviennent exigibles. Le Client doit réaliser les exports nécessaires avant la fermeture de ses accès, sauf prestation de réversibilité expressément incluse. La conservation, l'archivage, la restitution ou la suppression des Données Client sont réalisés conformément à l'offre souscrite, aux obligations légales applicables et, le cas échéant, à l'accord relatif au traitement des données personnelles.

19. Évolution des Services

ICD International peut faire évoluer les Services afin d'en améliorer les performances ou la sécurité, de corriger une anomalie, de tenir compte d'une évolution technique ou réglementaire ou de maintenir leur compatibilité avec des infrastructures tierces. ICD International veille à ne pas réduire substantiellement les fonctionnalités essentielles de l'offre pendant une période d'engagement ferme, sauf nécessité légale, réglementaire, de sécurité ou dépendance à un service tiers.

20. Révision des prix

ICD International peut modifier ses tarifs pour les périodes futures. Toute modification applicable à un abonnement existant est communiquée au Client avant son entrée en vigueur et s'applique dans les conditions précisées dans cette information ou lors du prochain renouvellement. Les modifications résultant d'une demande du Client, d'un changement de périmètre, d'un dépassement de volume ou d'une évolution fiscale ou réglementaire peuvent s'appliquer selon les conditions de l'offre concernée.

21. Disponibilité et assistance

ICD International met en œuvre les moyens raisonnables nécessaires pour assurer la disponibilité et la sécurité des Services. Les engagements spécifiques de disponibilité, d'assistance ou de rétablissement sont ceux expressément indiqués dans l'offre, le récapitulatif de commande ou une convention de niveau de service. Les maintenances programmées, interventions urgentes, dysfonctionnements causés par le Client, défaillances de ses équipements ou connexions, indisponibilités de services tiers hors du contrôle d'ICD International et cas de force majeure ne constituent pas des manquements d'ICD International.

22. Absence de conseil juridique, fiscal ou comptable

Les informations, alertes, contrôles et fonctionnalités proposés ne constituent pas un conseil juridique, fiscal, comptable ou financier individualisé. Le Client demeure responsable du contenu de ses documents, de ses déclarations, du traitement des anomalies et du respect des délais et obligations applicables.

23. Données personnelles

ICD International agit en qualité de responsable de traitement pour les données nécessaires à la gestion des commandes, Comptes, paiements, relations commerciales, demandes d'assistance, sécurité et prévention de la fraude. Lorsqu'ICD International traite des données personnelles pour le compte du Client dans le cadre des Services, les obligations respectives des parties peuvent être précisées dans un accord de traitement des données conforme à la réglementation applicable. Les traitements réalisés par le prestataire de paiement sont également soumis à ses propres obligations et informations relatives à la protection des données.

24. Confidentialité et sécurité

Chaque partie protège les informations confidentielles reçues de l'autre partie. ICD International met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles adaptées aux risques identifiés, sans qu'aucun système d'information puisse garantir une sécurité absolue. Le Client doit appliquer les mesures relevant de sa responsabilité et signaler sans délai à contact@icdint.fr toute compromission, vulnérabilité ou suspicion d'incident susceptible d'affecter les Services ou les données.

25. Propriété intellectuelle

ICD International conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés aux Services, logiciels, plateformes, interfaces, marques, documentations et composants techniques. Le Client bénéficie uniquement d'un droit d'utilisation limité à la durée et au périmètre de son abonnement. Les Données Client restent la propriété ou sous la responsabilité du Client, sous réserve des droits nécessaires à la fourniture des Services.

26. Garanties

ICD International s'engage à fournir les Services avec le soin et les compétences raisonnablement attendus d'un professionnel spécialisé. Sauf engagement exprès, ICD International ne garantit pas que les Services répondront à des besoins spécifiques non communiqués, fonctionneront sans aucune interruption ou seront compatibles avec tout système tiers.

27. Responsabilité

Chaque partie répond des dommages directs et prévisibles résultant de ses manquements contractuels. ICD International ne saurait être tenue responsable des dommages indirects tels que perte de chiffre d'affaires, de marge, de clientèle, d'opportunité, d'économies attendues ou atteinte à l'image. Sous réserve des dispositions légales impératives, la responsabilité cumulée d'ICD International, toutes causes confondues, est limitée au montant hors taxes effectivement payé par le Client au titre du Service concerné au cours des douze mois précédant le fait générateur du dommage. Cette limitation ne s'applique pas lorsque son application est interdite par la loi, notamment en cas de dommage corporel, de fraude ou de faute dolosive.

28. Force majeure

Aucune partie ne peut être tenue responsable d'un manquement causé par un événement échappant raisonnablement à son contrôle, imprévisible lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées. La partie concernée informe l'autre partie dans les meilleurs délais. Les obligations empêchées sont suspendues pendant la durée de l'événement. Lorsque l'empêchement devient définitif, le contrat peut être résilié sans indemnité pour les prestations non exécutées.

29. Sous-traitance

ICD International peut recourir à des sous-traitants pour l'exécution des Services et demeure responsable de ses obligations contractuelles, sous réserve des responsabilités propres des prestataires indépendants. Les sous-traitants ayant accès à des données personnelles sont encadrés conformément à la réglementation applicable.

30. Cession

Le Client ne peut céder le contrat sans l'accord écrit préalable d'ICD International. ICD International peut céder le contrat dans le cadre d'une réorganisation, fusion, acquisition, transmission universelle de patrimoine ou cession d'activité, sous réserve de préserver les droits essentiels du Client.

31. Preuve électronique

Les validations électroniques, cases d'acceptation, journaux de connexion, horodatages, confirmations de commande, courriers électroniques, enregistrements de paiement et traces conservées dans les systèmes d'ICD International sont recevables comme éléments de preuve.

32. Réclamations

Toute réclamation peut être adressée à ICD International, 17-19 rue Jeanne Braconnier, 92360 Meudon, ou par courrier électronique à contact@icdint.fr. Les parties s'efforcent de rechercher une solution amiable avant toute procédure judiciaire.

33. Dispositions générales

Le fait de ne pas exercer un droit ne vaut pas renonciation. Si une disposition est déclarée invalide ou inapplicable, les autres stipulations demeurent en vigueur. Les intitulés sont insérés pour faciliter la lecture et n'affectent pas l'interprétation du contrat.

34. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. À défaut d'accord amiable, tout litige entre professionnels relatif à la formation, la validité, l'interprétation, l'exécution, l'inexécution ou la cessation du contrat relève des tribunaux compétents du ressort du siège social d'ICD International, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. La langue contractuelle est le français.